



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE DU NORD

# N°05

## MARS-AVRIL-MAI 2015

### Brutalité institutionnelle, dénie de justice

Martyriser les corps et briser les esprits, broyer les hommes, fût-ce pour maintenir la sécurité d'un pays, demeure un crime dont les plus hautes autorités de l'Etat doivent rendre compte. A ce jour, les Etats-Unis demeurent sourds à la nécessité de justice réclamée par les organisations américaines des droits de l'Homme. Déni de justice.

Le rapport d'investigation de la Commission sénatoriale sur les méthodes de torture mises en oeuvre par la CIA et les mensonges perpétrés jusqu'aux plus hauts sommets de l'Etat témoignent d'un recul sans précédent de l'application du droit international vis-à-vis des détenus. La brutalité des méthodes d'interrogation utilisées, le travestissement juridique orchestré par les autorités gouvernementales s'accompagnent de la trahison des idéaux démocratiques des Etats-Unis et soulignent le recul sans précédent de la justice américaine tout en donnant en spectacle la désolation de la vengeance d'un Etat.

Violences d'Etat d'un autre temps, justice d'un autre âge.

Violence policière et iniquité judiciaire prédominent aussi à Baltimore où des pratiques tout aussi indignes sont exercées

envers les citoyens noirs américains. A Ferguson, New York, North Charleston, Baltimore, l'histoire n'en finit pas de se répéter. Ce sont les mêmes images trop vues de violences policières érigées en mode de contrôle d'une population toujours soupçonnée et le choix de la prison pour mater la violence générée par l'insécurité sociale. Et toujours des morts, trop de morts dont aucun policier ne rend compte ou si rarement. Déni de justice.

Le désintérêt de la classe politique pour la condition des Afro-Américains des quartiers les plus pauvres engraine la discrimination raciale et perpétue la discrimination à l'embauche, l'abandon de quartiers livrés à la pauvreté, et l'incurie des services institutionnels tels que l'école, la police ou la justice. Cette carence politique constitue un déni de justice. Il est grand temps que le gouvernement américain engage et mette sur pied une réforme nationale pour lutter contre les inégalités sociales et raciales et stopper la violence institutionnelle dont les Afro-Américains sont l'objet. Criminaliser la pauvreté et la jeunesse n'est pas rendre justice.

Maryse Butel

Ligue  
des droits de  
l'Homme  
FONDÉE EN 1898

# SOMMAIRE

## Editorial

Brutalité institutionnelle, déni de justice..... p.01

## Dossier central

### Rapport de la Commission sénatoriale sur la CIA et la torture

Fabrication d'un mensonge d'Etat..... p.04  
La torture utilisée par la CIA fut extrêmement brutale et totalement inefficace ..... p.06

## Guantánamo

Fermer le centre de détention sera difficile dans les deux ans à venir..... p.07  
Transfèrement des prisonniers..... p.07

## Discrimination raciale

Rapport sur la police de Ferguson ..... p.08  
Election de deux Afro-Américains au Conseil municipal de Ferguson ..... p.09

## Justice

Peine de mort aux Etats-Unis..... p.10  
Utah : rétablissement du poletón d'exécution ..... p.10  
Grâce présidentielle pour vingt-deux prisonniers ..... p.10

## Luttes sociales

Fin de la grève des dockers de l'ILWU ..... p.11

## Mexique

Des immigrés déracinés deux fois..... p.11  
Immigration : véto du décret présidentiel par un juge fédéral..... p.12

## Canada

Le pétrole pour seul horizon ..... p.12  
Keystone XL ..... p.12

# Rapport de la Commission sénatoriale sur la CIA et la torture

*« Si les responsables de cette lamentable affaire ne sont jamais jugés pour leurs crimes, les Etats-Unis pourront se targuer d'avoir fait reculer l'humanité d'au moins cent ans en arrière », Kenneth Roth – directeur exécutif de Human Rights Watch et ancien procureur de New York.*

Le « Rapport de la Commission sénatoriale américaine sur les méthodes de détention et d'interrogatoire de la CIA » a été porté à la connaissance du public, aux Etats-Unis, en décembre 2014. Sa traduction en français est parue en février 2015. Il consacre cinq années de travail de la Commission du renseignement présidée par Dianne Feinstein et aboutit à un résumé épuré du rapport d'enquête de quelques 6 000 pages. La couverture de l'ouvrage arbore la couleur orange d'un uniforme de prisonnier à Guantánamo. Son titre *La CIA et la torture* ne laisse aucun doute sur la teneur du rapport et la nature des exactions perpétrées par l'Agence centrale du renseignement (Central Intelligence Agency).

Ce résumé de près de six cents pages confirme les pires craintes sur les agissements de la CIA. Il décrit les actes de torture perpétrés jour après jour sur une centaine de détenus, les passages à tabac, les humiliations, les privations de sommeil, les corps nus enchaînés dans le froid et les effroyables séances de simulation de noyade. Il donne une lecture partielle ou assez substantielle des interrogatoires menés à l'encontre de certains prisonniers tels Abou Zoubaydah ou Khalid Cheikh Mohammed.

Ce rapport confirme également tout ce qui était déjà connu, à savoir comment au plus haut sommet de l'Etat américain, ordre fut donné de mettre sur pied ce système pseudo-légal de torture afin d'identifier puis de démanteler l'ensemble des membres du réseau terroriste Al Qaida après que près de trois mille femmes et hommes ont perdu la vie dans les attentats du 11 septembre 2001 et que des dizaines de pompiers et secouristes ont connu le même sort à cause de leur exposition aux produits toxiques des matériaux et débris des deux tours jumelles du World Trade Center.

Il démontre qu'un programme spécial a mobilisé juristes, médecins et militaires, pour légaliser, mettre au point et appliquer systématiquement la torture. Tout cela, non seulement en infraction aux conventions internationales et aux lois d'un pays démocratique, mais à l'encontre de multiples oppositions jusque dans les rangs de l'armée américaine. De mémos secrets en documents déclassifiés, toutes les étapes de la politique antiterroriste sont exhumées. La manière dont

le vice-président a conduit un programme secret destiné à « légaliser » la torture.

La mise en place, par les juristes, d'un arsenal rhétorique pour contourner les conventions de Genève. On découvre comment un programme secret de l'armée destiné, au départ, à entraîner les troupes fut détourné. Les techniques du programme Survie, esquive, résistance, évasion (SERE) piloté par l'Air Force visaient à entraîner les soldats capturés par leurs adversaires à résister à des interrogatoires d'ennemis qui ne respectent pas les lois de la guerre. On apprend que des psychologues, sous les pseudos de Dunbar et Swigert, vont commettre et participer aux séances de torture.

On savait déjà à peu près tout.

On connaissait l'implication notamment du département américain de la Justice pour travestir le droit international et habiller la torture d'un jargon juridique, on n'ignorait pas l'existence d'un labyrinthe de prisons secrètes à l'étranger, authentiques « trous noirs juridiques », où la CIA opérait sans aucun contrôle. On avait conscience également de la complicité de certains pays européens.

Dans ce rapport, la sénatrice Dianne Feinstein et ses collègues ont accordé à la CIA une certaine protection en ayant recours à des noms de codes et à des pseudonymes mais selon John R. MacArthur et Scott Horton, rédacteurs de la préface du résumé, *les journalistes et universitaires américains se sont empressés de faire tomber les masques, afin que soit mieux compris le fonctionnement du programme de la CIA*. Les noms de lieux et de personnes sont donc révélés.

Dans la première partie de la synthèse, vingt conclusions « extrêmement fortes » sont abordées. Elles ressemblent à vingt actes d'accusation. Les voici :

- les méthodes d'interrogatoire renforcées n'ont pas été efficaces pour obtenir des renseignements ou la coopération des détenus ;
- les arguments utilisés par la CIA pour justifier le recours à ces méthodes d'interrogatoire ont reposé sur des déclarations fausses concernant leur efficacité ;
- les interrogatoires des détenus ont été brutaux et pires que la présentation qui en a été faite aux responsables politiques ;
- les conditions de confinement des détenus ont été plus dures que la CIA ne l'a avoué aux responsables politiques ;
- la CIA a fourni de manière répétée des informations inexactes au ministère de la Justice, empêchant une évaluation juridique correcte du programme d'interrogatoires renforcés ;

- la CIA a agi de manière répétée pour contrarier ou empêcher une supervision de son programme par le Congrès ;
- la CIA a entravé l'efficacité de la supervision et de la prise de décision de la Maison Blanche ;
- le programme de la CIA a compliqué et parfois même contrarié les missions de sécurité nationale d'autres agences de l'exécutif (dont le FBI) ;
- la CIA a empêché la supervision de son programme par le bureau de l'inspecteur général ;
- la CIA a organisé des « fuites » à la presse d'informations classifiées, en particulier d'informations erronées à propos de l'efficacité de ce programme d'interrogatoires renforcés ;
- la CIA n'était pas prête à remplir cette mission de détention et d'interrogatoires plus de six mois après en avoir reçu le pouvoir ;
- la CIA a géré son programme de manière insatisfaisante (nomination de responsables sans expérience ou accusés de violences dans des missions précédentes) ;
- la CIA a externalisé à deux psychologues extérieurs à l'agence la conception de son programme, comme elle a externalisé massivement des opérations qui lui étaient rattachées ;

- la CIA a eu recours à des techniques d'interrogatoire qui n'avaient pas été approuvées par le ministère de la Justice ni par la direction de l'agence ;
- la CIA n'a pas tenu à jour le compte des détenus interrogés, a retenu des personnes qui légalement ne pouvaient l'être, et présenté une comptabilité des interrogatoires erronée ;
- la CIA s'est montrée incapable de faire une évaluation correcte de l'efficacité de son programme ;
- la CIA a rarement sanctionné les personnes responsables de comportements inappropriés, de violations sérieuses de ses propres politiques ;
- la CIA a minoré ou ignoré les critiques internes soulevées par son programme ;
- la CIA a été contrainte de mettre un terme à son programme en 2006 à la suite de « fuites » non autorisées dans la presse, d'une coopération réduite des pays tiers et de préoccupations d'ordre légal ;
- ce programme d'interrogatoires renforcés a nui à l'image des Etats-Unis et s'est traduit par un coût élevé (300 millions de dollars en dehors des frais de personnels), mais aussi par une dégradation des relations avec d'autres pays.

## Fabrication d'un mensonge d'Etat

C'est l'histoire d'un mensonge d'Etat élaboré dans le plus grand secret après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont fait plus de trois mille victimes.

Dès le 15 septembre, une réunion se tient à Camp David et ce jour-là un pacte est scellé contre la guerre au terrorisme. « *Les Etats-Unis sont prêts à tout pour gagner cette guerre* », déclare George W. Bush.

Le 6 octobre suivant, c'est le déclenchement de la guerre contre les Talibans en Afghanistan et le 13 novembre 2001, le régime des Talibans est renversé. Matthew Waxman, conseiller de Condoleezza Rice, elle-même conseillère à la Sécurité nationale reconnaît qu'il fallait avoir recours à des tactiques non conformes à l'éthique, à la morale et à la légalité et ne pas avoir peur de se salir les mains. Il fallait entrer dans la tête des membres d'Al Qaida et donc interroger les détenus. On craignait que tous nos anciens textes et lois, les quatre conventions de Genève constituent un obstacle aux interrogatoires. D'où la conviction qu'il ne fallait plus prendre de gants.

C'est alors que la plus vieille démocratie du monde va utiliser massivement et systématiquement la torture en Afghanistan, en Irak et à Guantánamo. Au nom de la guerre contre le terrorisme, l'Amérique se transforme en Etat voyou.

Les acteurs sont connus : George W. Bush et Dick Cheney à la Maison Blanche,

John Ashcroft, au département de la Justice dont dépend le bureau juridique chargé de vérifier la légalité des décisions prises (Office of Legal Counsel, OLC), Donald Rumsfeld au département de la Défense (Pentagone), et le général Colin Powell, chef du département d'Etat du ministère des Affaires Etrangères.

Des quatre conventions de Genève qui constituent la pierre angulaire du droit international, signées en 1949, la troisième convention concerne les prisonniers de guerre, capturés sur le champ de bataille. Le statut n'est pas automatique, il est mentionné que *le prisonnier doit avoir un signe distinctif, porter ouvertement les armes et se conformer [...] aux lois et coutumes de la guerre*. L'article 17 précise que *chaque prisonnier de guerre ne sera tenu de déclarer que ses nom, prénom, grade et sa date de naissance*. Un prisonnier de guerre ne peut donc pas être interrogé à des fins de renseignement. L'article 3 interdit les tortures, supplices et autres traitements cruels, quel que soit le statut des prisonniers.

Pour autant, ne pas avoir le statut de prisonnier de guerre ne veut pas dire que la couverture ne s'applique pas et qu'on peut pratiquer la torture.

Le **War Crimes Act** voté en 1996 par le Congrès américain condamne à la prison à vie ou à la peine de mort, toute violation de l'article 3. Pourtant, l'administration Bush va s'employer

à se débarrasser des Conventions de Genève. Afin de s'affranchir de ses obligations légales et ne pas appliquer le droit international, le gouvernement américain va renommer toutes les étapes du processus de reconnaissance des prisonniers. Par exemple, il n'y aura pas des prisonniers mais « des combattants illégaux » qui seront ainsi dépourvus de droits. L'opération secrète est dirigée par le vice-président Dick Cheney, pour qui l'unique arme contre la guerre au terrorisme est le renseignement. George W. Bush ne sera pas tenu au courant des détails précis des opérations pour le préserver légalement et afin d'éviter qu'il se trahisse en public.

George Bush et Dick Cheney sont protégés par une immunité que le Congrès a toujours refusé de lever. De mai 2004 à septembre 2009, une série d'auditions organisée par la commission militaire du Sénat permettra de reconstituer les usages de l'administration Bush pour autoriser l'usage de la torture.

Pour couvrir la Maison Blanche, Dick Cheney s'appuie sur des juristes républicains néoconservateurs. Sont impliqués David Addington, chef de cabinet de Dick Cheney ainsi que John Yoo, directeur adjoint de l'OLC, William James Haynes, homme à tout faire de Donald Rumsfeld et qui dirige l'ensemble des juristes du Pentagone et Alberto Gonzalez, conseiller juridique de G.W. Bush. Ces hommes sont déterminants car pour justifier les méthodes de torture, ils vont rédiger des mémorandums pour tordre la légalité et redonner un sens aux mots qui servaient de protection. Ils vont donner une définition nouvelle de la torture si élargie que tout peut être commis. Après le scandale de la prison d'Abou Ghraib, les mémos secrets des quatre juristes ont été déclassifiés. Des extraits illustrent le rapport de la Commission. Mais le rapport sur la torture ne changera rien.

Au mieux, il continuera d'apporter la preuve de l'incompatibilité d'un service du renseignement avec une démocratie ouverte. Il a révélé une lutte récurrente au sein de la politique américaine entre le voeu de transparence comme fondement de la démocratie et le secret pratiqué par les services de renseignement au nom de la raison d'Etat.

Ce rapport, qui est certainement le travail le plus approfondi depuis les années 1970, date à laquelle le Sénat a commencé de superviser les activités de la CIA, affectera et modifiera vraisemblablement peu l'avenir de la CIA.

Le directeur de la CIA, John Brennan, fortement attaqué pour avoir soutenu l'indéfendable, a toutefois fait des commentaires honnêtes après la parution du rapport : *après le 11 septembre, nous nous attendions à subir d'autres attaques de la part d'un ennemi invisible et souffrir de maux que nous ne pouvions maîtriser.*

Sur bien des aspects, la CIA était ignorante des manières de procéder et certainement manquait de préparation. *Nous n'avions que très peu d'expérience en matière de détention de prisonniers et très peu d'officiers étaient compétents pour mener des interrogatoires. Mais nous étions obligés d'obéir au président et de mener à bien la mission assignée.*

*« En termes plus clairs, le président nous a dit de le faire, et nous avons obéi. Mais nous ne savions pas ce que nous faisions. »*

Enfin, le rapport ne répond pas à la question essentielle : **pourquoi** ? L'argument de la nécessité imminente, le scénario de la bombe à retardement souvent avancé par l'administration Bush ne résiste pas à l'examen des faits car le sentiment d'urgence n'existe pas dans les innombrables cas étudiés par le Sénat. Les prisonniers demeurent à l'isolement pendant des semaines avant d'être interrogés, les techniques d'interrogation continuent d'être utilisées alors qu'il paraît clair qu'il est trop tard pour obtenir des informations urgentes.

*De toute évidence, l'image de la bombe à retardement fut utile pour obtenir le soutien public à la torture, mais elle n'avait aucun rapport avec le recours concret aux techniques de torture par la CIA. La torture fut aussi employée pour obtenir de fausses déclarations utilisables ensuite à des fins de propagande. Le vice-président Cheney fut l'utilisateur le plus enthousiaste des renseignements douteux fournis par la torture, soutiennent les auteurs de la préface du rapport.*

Le 22 décembre dernier, Kenneth Roth et Anthony Romero, respectivement directeurs de Human Rights Watch et de l'Union américaine pour les libertés civiles (Aclu), adressaient à Eric Holder (alors ministre de la Justice) un courrier de quatre pages dans lequel ils demandaient expressément d'ordonner une enquête criminelle contre les responsables et dirigeants ayant donné l'autorisation de soumettre à la torture les prisonniers de Guantánamo en s'appuyant sur le rapport de John Durham et ses investigateurs ainsi que sur le rapport sénatorial. Cette lettre est demeurée sans réponse à ce jour. *« Le rapport du Sénat sur la torture montre que les responsables de la CIA savaient que leurs méthodes étaient illégales et qu'ils se sont efforcés de les dissimuler. Une enquête exhaustive est nécessaire pour montrer que la torture, même si elle est commise au nom de la sécurité nationale, reste un acte criminel »,* a déclaré Kenneth Roth.

Bien que la torture et autres mauvais traitements infligés à des personnes en détention violent les lois nationales et internationales, pas un seul fonctionnaire des Etats-Unis responsable de la création ou de l'exécution du programme n'a été traduit en justice.

Selon Kenneth Roth, *« la synthèse du rapport du Sénat devrait être le*

*commencement, et non la fin, du processus visant à traduire en justice les personnes qui ont commis des actes de torture au nom du peuple américain. Il faudra une véritable direction présidentielle pour assurer que les prochaines mesures soient prises ».*

## La torture utilisée par la CIA fut extrêmement brutale et totalement inefficace

Les méthodes de torture utilisées par la CIA furent d'une extrême brutalité. Sans rentrer dans les détails d'une liste d'horreurs, il est cependant nécessaire de connaître la nature des techniques utilisées pour mesurer l'étendue des ravages causés en termes d'humanité, de droit et de morale.

Parmi les actes de torture perpétrés, on peut mentionner l'arrachage des ongles, les positions de stress, le supplice dit de la baignoire (ou waterboarding), la nudité, la privation sensorielle, les bains d'eau glacée, l'exploitation des phobies (tel que l'usage des chiens), les variations de températures, la privation de sommeil pouvant aller jusqu'à 180 heures, l'alimentation ou hydratation rectale forcées, l'utilisation de cercueils déployés dans la salle d'interrogatoire, la formulation de menaces sur la vie des membres de la famille du détenu, les humiliations, les hurlements, etc.

Gul Rahman mourra de froid, enchaîné au mur et couché à même le sol de sa cellule sans même un pantalon, sur le site appelé Cobalt, en réalité un sinistre puits sans lumière en Afghanistan.

Les hommes soumis à la brutalité de ces pratiques, qui souvent ont été arrêtés par le plus grand des hasards, vont être broyés, « manifestement brisés » et le plus souvent « au bord d'un effondrement total ». La justice n'a rien à voir avec les traitements qui leur sont infligés pendant des mois, voire des années.

L'ensemble des méthodes est d'une telle brutalité qu'elles affecteront même les hommes et femmes en charge de les appliquer. Normés en général pour une période d'un an sur la base, les militaires américains vont développer des conduites addictives aux sports, à la nourriture et à l'alcool, que la presse américaine résume en une formule « hunks, chunks, drunks » (**hunk** = culte du beau gosse accro aux sports, **chunk** = le costaud trapu qui se réfugie dans la grosse bouffe, et **drunk** = celui qui se saoûle régulièrement).

Lorsqu'ils prendront la parole plus tard, les témoignages révèlent l'état d'esprit de soldats écoeurés par le monstre qu'ils ont eux-mêmes nourri. *Je reconnais clairement que nous avons torturé*, confesse le général Ricardo Sanchez, ex-chef de la coalition en Irak de 2003 à 2004. *Cela restera une défaite stratégique pour notre pays. Et il sera très difficile de retrouver l'autorité morale que nous avions avant.*

### La torture n'a pas apporté de résultats

Le rapport souligne le fait que littéralement pas une seule information pertinente n'a été recueillie par le recours à la torture. Bien au contraire, tous les renseignements pertinents ont été obtenus au cours d'interrogatoires menés avec des prisonniers qui coopéraient. Qui plus est, les informations ou révélations données au cours de séances de torture ont fait perdre un temps précieux en vérifications pour s'avérer finalement être de totales inepties.

Le cas d'Abu Zubaydah est intéressant à cet égard. Il ne détenait aucune information sur de possibles attentats susceptibles d'être commis sur le territoire américain. Mais il connaissait du monde. Tout ce qu'il savait sur de présumés complices sera avoué au cours de son hospitalisation auprès d'agents du FBI. C'est avec une grande surprise que le FBI va voir la CIA décider de prendre le contrôle d'Abu Zubaydah et le torturer pour obtenir des informations qu'il aurait pu cacher sciemment. Aucune information pertinente ne sera alors plus recueillie.

### La CIA a menti en permanence et à tout le monde

Le rapport revient longuement sur la liste des personnes abusées par la CIA, sur la nature des tortures et leur efficacité. En bref, la CIA a menti aux autres agences de l'administration Bush, au ministère de la Justice, aux secrétaires d'Etat à la Maison Blanche, à Colin Powell, au Congrès.

Le rapport indique que le président Bush et le vice-président Cheney n'étaient pas informés de l'existence de certains sites ou des méthodes qui y étaient utilisées. Lorsque le programme de torture de la CIA fut révélé en 2006 grâce à un reportage du *New York Times*, les responsables de la CIA ont fourni des informations aux membres du Congrès mais ont menti copieusement sur les techniques d'interrogatoire en vigueur. Le document indique clairement que les hauts fonctionnaires de la CIA savaient que leurs méthodes étaient illégales, et qu'ils essayaient de créer une certaine forme de couverture juridique pour ces actions.

« La CIA a tenté de couvrir son programme de torture en faisant systématiquement obstruction à la supervision et en adressant des messages faux au public, a indiqué Kenneth Roth. Le Congrès et le Président devraient saisir cette opportunité pour renforcer la supervision de la CIA et faire en sorte qu'elle respecte l'Etat de droit. »

## Guantánamo

### Fermer Guantánamo sera difficile dans les deux ans à venir

En janvier dernier, le secrétaire à la Défense sortant, Chuck Hagel, a estimé qu'il sera « très difficile » pour les Etats-Unis de fermer la prison de Guantánamo d'ici la fin du mandat de Barack Obama. « Ca va être très difficile, encore plus si le Congrès impose de nouvelles restrictions » sur les conditions mises pour libérer les 122 détenus qui sont encore à Guantánamo, et sur leur pays d'accueil, a indiqué M. Hagel sur la radio publique NPR. M. Hagel s'est défendu d'avoir traîné les pieds pour donner son feu vert à la libération de certains détenus dans cette prison militaire américaine située sur l'île de Cuba. « J'ai été très clair vis-à-vis

du président [...] et du Congrès : si la loi me donne une responsabilité, je fais tout ce que je peux » pour l'assumer, parce que « le peuple américain compte là-dessus ». La loi impose au secrétaire à la Défense de certifier que la libération d'un détenu ne crée pas une menace significative pour la sécurité nationale. « Je n'examine jamais un dossier » avant que toutes les agences qui ont à donner un avis ne soient d'accord entre elles, a expliqué M. Hagel. Et une fois le dossier sur sa table, M. Hagel a parfois cherché des assurances supplémentaires en envoyant une mission dans le pays d'accueil potentiel, avant de donner son feu vert, a-t-il ajouté. (AFP)

## Guantánamo : transfèrement de prisonniers

En vertu d'un accord entre Washington et Montevideo, le Pentagone a annoncé dimanche 7 décembre avoir transféré en Uruguay six hommes détenus depuis plus de dix ans à la prison militaire américaine de Guantánamo. Ce transfèrement prévu depuis plusieurs mois avait été bloqué par le département de la Défense puis de nouveau retardé en août en raison de la proximité de l'élection présidentielle du 30 novembre. L'échéance passée, le président sortant José Mujica a donné son accord pour l'accueil des six anciens prisonniers.

Les six hommes – quatre Syriens, un Tunisien et un Palestinien – représentent le groupe le plus important depuis 2009 à quitter le camp de détention.

D'autres libérations sont survenues ces derniers mois. Sept autres prisonniers de Guantánamo ont été transférés depuis le début du mois de novembre : trois en Géorgie, deux en Slovaquie, un vers l'Arabie saoudite et le dernier au Koweït. Le samedi 20 décembre, quatre détenus afghans ont été rapatriés dans leur pays d'origine. Shawali Khan, Khi Ali Gul, Abdul Ghani et Mohammed Zahir ont été libérés de la prison après un « examen minutieux » de leurs dossiers, explique le Pentagone dans un communiqué.

Toutes ces libérations permettent à l'administration américaine de se rapprocher de la fermeture de Guantánamo qui est l'objectif énoncé par le président Barack Obama dès 2009. Les défenseurs des droits de l'homme américains estiment qu'en dessous de soixante prisonniers, les républicains majoritaires au Congrès pourraient donner leur aval pour la fermeture pour raisons de coûts financiers exorbitants.

Il reste désormais 122 hommes dans le centre de détention.

Le Center for Constitutional Rights (CCR) vient de faire appel auprès de la Cour suprême des Etats-Unis pour lui demander de statuer en vue de dédommager les prisonniers qui ont connu la torture à Guantánamo. Une plainte a été déposée par Monsieur Celikgogus et d'autres anciens détenus contre Donald Rumsfeld, l'ancien ministre de la Défense, et contre d'autres responsables gouvernementaux. Les prisonniers ont été blanchis de tout crime et libérés après avoir souffert de l'isolement, manque de sommeil, l'interdiction de prier, entre autres formes de torture.

Le Center for Constitutional Rights (CCR) vient de faire appel auprès de la Cour suprême des Etats-Unis pour lui demander de

statuer en vue de dédommager les prisonniers qui ont connu la torture à Guantánamo. Une plainte a été déposée par Monsieur Celikgogus et d'autres anciens détenus contre Donald Rumsfeld, l'ancien ministre de la Défense, et contre d'autres responsables gouvernementaux. Les prisonniers ont été blanchis de tout crime et libérés après avoir souffert de l'isolement, manque de sommeil, l'interdiction de prier, entre autres formes de torture.

**Documentaires à voir :**

*Torture made in USA*, de Marie-Monique Robin (France, 2011), 85 min  
*Sur la route de Guantánamo*, en ligne sur Youtube.com

**Ouvrage :**

*La CIA et la torture. Le rapport de la Commission sénatoriale américaine sur les méthodes de détention et d'interrogation de la CIA*, Editions Les Arènes, 581 p.

**Récits autobiographiques :**

*Dans l'enfer de Guantánamo*, de Murat Kurmaz, Fayard, 2007  
*Guantánamo's Diary*, par Mohamedou Ould Slah, emprisonné depuis 14 ans (en anglais).

## Discrimination raciale Rapport sur la police de Ferguson

Bien qu'un tiers de la population de la ville Ferguson (21 000 habitants) soit de couleur blanche, les statistiques criminelles de la municipalité couvrant ces vingt dernières années donnent à croire que seule la population de couleur noire enfreint les lois de la cité.

Le 14 mars dernier, le ministère de la Justice a rendu un rapport accablant pour la police qui est accusée de délit de faciès et de harcèlement envers la communauté noire à qui elle inflige des amendes pour des infractions routières mineures. Il est nécessaire de rappeler que la police est une institution locale qui n'obéit pas à des lois ou règlements nationaux. Ses missions ayant donc un caractère local peuvent être traitées de façon distincte d'une ville à une autre. Les autorités policières sont élues. Les contrôles routiers représentent un outil de vérification important et qui peut rapporter beaucoup d'argent aux municipalités. Voici ce qu'a souligné le rapport sur la police à Ferguson.

Lors de contrôles routiers, les Noirs sont interpellés dans 85 % des cas, ils reçoivent 93 % des amendes et représentent 93 % des personnes arrêtées. Pour une infraction mineure telle que traverser en dehors

du passage clouté, les Afro-Américains représentent 95 % du total des interpellations. Le montant des amendes collectées représente 1,7 million de dollars soit une moyenne de 80 dollars par résident. Cette somme importante constitue une source de revenus conséquente pour la municipalité. Toutefois, elle handicape lourdement les familles noires qui se retrouvent lourdement endettées par la spirale de l'accumulation d'amendes.

La disparité raciale de ces statistiques était si flagrante que le ministère de la Justice a fait paraître un rapport fondé sur six mois d'enquête mettant ouvertement en cause la police de Ferguson et l'accusant de violer les droits constitutionnels des résidents noirs. Ce rapport décrit une ville où l'usage de la force se fait quasi exclusivement à l'encontre de la population noire qui est régulièrement interpellée sans motif valable. *Le racisme est si profondément enraciné que les responsables officiels de Ferguson n'hésitent pas à raconter des blagues racistes sur leur messagerie professionnelle*, indique le rapport.

Patricia Bynes, habitante de Ferguson, explique le système : *Un feu grillé, c'est 150 \$, plus 100 \$ d'avocat (soit 232 €), un défaut d'assurance, c'est 350 \$. Les Noirs étant plus*

*pauvres (1035 \$ de revenus) ils n'ont pas les moyens de payer ces amendes et prennent donc des pénalités. Comme ils ne veulent pas se déplacer au tribunal municipal pour payer, un mandat d'arrêt est prononcé contre eux. Lors d'un contrôle routier suivant, sachant qu'ils peuvent être envoyés en prison, ils s'enfuient à toutes jambes.*

La plupart de ces statistiques corroborent ce que les habitants noirs de Ferguson n'ont cessé de déclarer depuis que Michael Brown a été tué, à savoir que le système judiciaire fonctionne différemment selon qu'on est blanc ou noir. Les enquêteurs fédéraux ont mené des centaines d'entretiens, passé en revue quelques 35 000 pages de statistiques de la police et analysé toutes les données sur l'origine ethnique des personnes pour chacune des interpellations policières.

Lors d'un banal contrôle routier, un conducteur noir sera fouillé deux fois plus souvent qu'un conducteur blanc en pareille situation. Pourtant, indique le rapport, les fouilles effectuées sur des conducteurs blancs montrent des possessions de drogue ou d'autre objet illégal dans deux fois plus de cas que lors de fouilles envers des conducteurs noirs.

Le rapport préconise que soit reconnue officiellement par les autorités de la ville que les méthodes policières ont généré une défiance profonde à l'encontre de la police et ont violé les droits constitutionnels des Afro-Américains. Ce que les représentants de la ville de Ferguson se sont jusqu'alors refusé de faire entraînant des tensions entre la ville et Washington.

Avant de quitter sa charge pour jouir de sa retraite, le ministre de la Justice, Eric H. Holder Jr. a fait diligenter plus de vingt enquêtes sur les pratiques des services de police dans différentes villes et a fait des découvertes

consternantes sur les méthodes policières dans des villes comme Newark (New Jersey), Albuquerque (New Mexico) ou Cleveland (Ohio).

Le ministère préconise des changements institutionnels dans les méthodes de formation des policier-e-s, que des efforts substantiels soient effectués pour recruter des policier-e-s noir-e-s, représentant la diversité et il suggère davantage de contrôle extérieur. Mais sur place, les militant-e-s sont sceptiques sur la mise en place de telles mesures sans un accompagnement de mesures coercitives ou judiciaires prises à l'encontre des autorités. Ils préconisent également que la loi limite à 10 % le montant des amendes revenant aux communes et non 30 % comme à l'heure actuelle afin de réduire les abus. Ainsi *les habitants de la ville pourraient davantage être perçus comme des citoyens qui doivent être protégés que comme de potentiels contrevenants*, selon les termes du rapport.

La ville de Ferguson porte la charge symbolique de la discrimination raciale mais les préjugés sont tout aussi vifs et même davantage dans les communes avoisinantes. Les villes de Jennings au sud-est, Florissant au nord, Calverton Park au nord-ouest font subir à leurs résidents noirs des contrôles et des tarifs supérieurs à ceux en vigueur à Ferguson. D'où la tentative menée par les militant-e-s d'harmoniser les pratiques et les tarifs parmi les 90 communes environnantes. S'attaquer à cette manne financière génère beaucoup d'ennemis car c'est un problème qui remonte à la création du comté, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La petite ville d'Edmundson à huit kilomètres de Ferguson rapporte chaque année 600 \$ d'amendes par habitant, soit plus de six fois le taux d'un habitant de Ferguson selon *Better Together*, une association humanitaire.

## Élection de deux Afro-Américains au conseil municipal de Ferguson

Ella M. Jones et Wesley Bell sont les deux représentants noirs qui viennent d'être élus pour siéger au conseil municipal de Ferguson depuis le meurtre de Michael Brown. Si Madame Jones est perçue comme un esprit critique de la politique locale, Monsieur Bell qui a reçu le soutien de plusieurs membres du conseil est vu comme davantage conciliant. M. Bell occupe déjà un poste de juge à temps partiel pour la ville. Ces deux élections sont jugées comme un progrès pour la ville, bien que les électeurs ont rejeté plusieurs candidats qui avaient reçu le soutien direct de militants actifs sur le terrain qui œuvraient pour des changements radicaux des pratiques policières et des méthodes d'application de la loi.

## Justice

### Peine de mort aux Etats-Unis

Trente-cinq condamnés à mort ont été exécutés en 2014 aux Etats-Unis a indiqué le Centre d'information sur la peine de mort (DPIC) américain dans son rapport annuel publié le 18 décembre dernier, soit le nombre d'exécutions le plus faible enregistré en vingt ans dans le pays. En 2013, le nombre avait été de trente-neuf exécutions. Le nombre d'exécutions a donc poursuivi sa baisse. Sept Etats ont procédé à des exécutions et trois états ont à eux seuls procédé à 80 % des exécutions ; il s'agit du Missouri, du Texas et de la Floride. Les conditions effroyables de certaines exécutions accompagnées de souffrances des condamnés ont provoqué de vives protestations qui ont contribué à faire

reculer la peine de mort. Soixante-douze condamnations à la peine capitale ont été prononcées au cours de l'année 2014 ce qui représente le nombre le plus bas atteint en quarante années.

En mai 2013, le Maryland devenait le dix-huitième Etat américain à abolir la peine de mort mais quatre hommes demeuraient dans le couloir de la mort. Le 31 décembre 2014, le gouverneur a décidé de commuer leur peine en prison à perpétuité. A ce jour, trente-deux Etats (sur cinquante) autorisent la peine de mort mais en réalité, vingt-neuf états ainsi que la capitale fédérale, ont aboli le châtiment suprême ou ne l'utilisent plus.

### Utah : rétablissement du peloton d'exécution

Pour pallier les défaillances techniques des injections létales et remédier aux difficultés d'approvisionnement des produits mortels, le gouverneur de l'Utah, Gary Herbert a décidé de recourir dorénavant au peloton d'exécution pour toute exécution capitale *comme seconde méthode d'exécution, si les médicaments nécessaires pour l'injection létale ne peuvent être obtenus.*

Rob Dunham, nouveau directeur du Centre d'information sur la peine capitale (DPIC) condamne vigoureusement cette méthode d'un autre âge mise en place dans les années 1800-1900. L'Union américaine de défense des libertés (Aclu) l'a décrite comme *dépassée et barbare*. John Mejia, directeur de l'Aclu-Utah, souligne que l'exécution d'un prisonnier par peloton est déjà programmée puisque Ron Lafferty a choisi ce mode de mise à mort. Le monde entier aura les yeux tournés vers l'Utah et John Mejia conclut alors *je ne pense pas que l'Etat mérite cette mauvaise publicité pour une pratique archaïque dont nous devrions nous débarrasser de toute façon.*

Déguisée en procédure médicale, l'injection létale qui apparaissait superficiellement comme humaine et sans douleur, a échoué faisant changer l'opinion publique après des exécutions qui tourment mal, échouent ou s'avèrent atroces comme en Arizona, Oklahoma et Ohio selon Rob Dunham. En conséquence, certains Etats ont décidé d'arrêter les exécutions ou se sont tourné vers des solutions alternatives. Huit Etats, dont la Floride, proposent l'usage de la chaise électrique, quatre, dont l'Arizona, ont opté pour la chambre à gaz, et d'autres, à l'instar de l'Etat de Washington, ont choisi la pendaison.

La Cour suprême s'est saisie de la controverse et examinera le 29 avril la constitutionnalité de la méthode au regard d'une exécution ratée en Oklahoma, il y a un an. Mais c'est bel et bien la question de l'abolition de la peine capitale qui est posée. Les opposants au retour du peloton d'exécution dans l'Utah sont en priorité « ceux qui s'élèvent contre la peine de mort en général », selon Marty Carpenter, porte-parole du gouverneur.

### Grâce présidentielle

Barack Obama a accordé sa grâce présidentielle à vingt-deux détenus mardi 1<sup>er</sup> avril, doublant ainsi en un jour, le nombre de grâces accordées tout au long de son mandat. Cette décision fait suite à une invitation de la part du ministère de la Justice d'accorder la grâce aux prisonniers n'ayant pas commis d'actes violents. La plupart d'entre eux avaient été condamnés selon les lois extrêmement répressives et les politiques contre la criminalité, d'une grande agressivité, mises

en œuvre au cours des années 1980 et 1990. Selon Mark Osler, professeur à la faculté de droit de l'université Saint-Thomas et fondateur de la première association judiciaire favorable aux commutations de peine au niveau fédéral, ce geste représente l'engagement à poursuivre son action de Barack Obama mais il n'a rien d'historique.

Dans le même temps, le procureur en charge des grâces présidentielles, Ronald Rodgers a été remercié. En 2012, il s'était

tristement rendu célèbre en refusant de faire suite aux droits de Clarence Aaron qui répondait aux critères mis en place pour obtenir une grâce. Clarence Aaron avait été condamné à une peine équivalente à trois perpétuités pour sa participation mineure dans une affaire de drogue.

Alerté par les journalistes sur le cas de ce prisonnier, le président Obama lui a accordé sa grâce après qu'il a effectué vingt ans d'emprisonnement. Des milliers de détenus ont demandé à voir leur peine commuée. Margaret Love, qui est maintenant en charge des demandes de grâce, reconnaît qu'il est nécessaire d'aller plus loin afin que les centaines de demandes soient traitées et non pas seulement celles d'une poignée de détenus.

Le site ProPublica rappelle les statistiques du ministère de la Justice pour l'année 2012 : Barack Obama a accordé le plus petit nombre de grâces comparé à ses quatre prédécesseurs au cours de leurs mandats. A ce jour, le président Obama a accordé un avis favorable à 3,4 % des demandes de grâce et communiqué moins de 1% des demandes de clémence. Il a rejeté plus de neuf mille demandes. D'après le ministère, à peu près huit mille sept cents prisonniers attendent de voir leur demande examinée.

## Luttes sociales

### Fin de la grève des dockers de l'ILWU

En février dernier, l'affrontement entre le syndicat des dockers, l'International Longshore and Warehouse Union (ILWU) et le syndicat des armateurs, la Pacific Maritime Association (PMA) a pris fin après neuf mois de bras de fer, de débrayages et de négociations. Le conflit portait sur la négociation d'un accord salarial qui a enfin été trouvé avec les armateurs. Cet accord valable pour les cinq prochaines années concerne quelques 20 000 employés travaillant dans les 29 ports de la côte Ouest des Etats-Unis.

*Les négociations portant sur cet accord ont été les plus longues et les plus difficiles de nos récents combats, a déclaré Robert McEllrath, le président du syndicat. Mais grâce à l'unité syndicale et à la lutte acharnée menée par le Comité de négociations, une issue favorable a pu être trouvée.*

Le 22 mai 2015, les syndicalistes de l'ILWU ont voté à 82 % en faveur de cet accord qui prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et porte essentiellement sur la prise en charge par

l'employeur de la couverture maladie et une augmentation du taux horaire d'un dollar par an (0,88 €) sur cinq ans.

*Cet accord maintient une excellente couverture médicale, il apporte une augmentation des salaires, des retraites et des conditions de travail ; il limite le recours aux sous-traitants et améliore le système de résolution des conflits, soutiennent les syndicalistes.*

Parfois présentés dans la presse américaine comme « l'aristocratie des cols bleus », les dockers américains gagnent de 26 à 40 dollars de l'heure. Le salaire minimal est de 9 dollars en Californie et de 7,25 dollars au niveau fédéral.

A son tour, le syndicat des métallurgistes, le United Steel Workers (USW) vient de lancer son premier mot d'ordre depuis 35 ans à ses 30 000 membres travaillant dans 65 raffineries de pétrole représentant 64 % de la production d'essence américaine.

## Mexique

### Des immigrés déracinés deux fois

La politique migratoire des Etats-Unis vis-à-vis du Mexique est si répressive que depuis 2005, 1,4 million de personnes sont retournées vivre au Mexique. Elles partent soit après une expulsion, soit parce que les conditions de vie sans titre de séjour sont insupportables. Des centaines de jeunes ayant passé leur enfance aux Etats-Unis ont ainsi pris la douloureuse décision de rentrer au Mexique et ont dû faire connaissance avec ce pays. Leur installation ne se fait pas aisément car au Mexique, ils se trouvent en butte à d'énormes problèmes

de langue, d'adaptation culturelle, de liens familiaux ou autres difficultés administratives et pratiques.

Les personnes qui ont été expulsées sont mal vues par les Mexicains qui les considèrent comme délinquantes, du fait de leur espagnol hésitant et de leur méconnaissance de la culture mexicaine. D'autres se retrouvent isolés dans des communautés rurales dont sont issus leurs parents et ont des difficultés à tisser des liens avec les membres de leur famille. D'autres se heurtent à des difficultés

administratives quand ils veulent trouver du travail ou poursuivre leurs études. Beaucoup subissent des brimades.

Ces jeunes se sont appelés *Los Otros Dreamers* « les autres rêveurs » ainsi nommés en référence aux jeunes immigrés qui vivent aux Etats-Unis et qui auraient dû bénéficier du Dream Act, ce projet de loi qui date de 2001 et qui devait permettre aux clandestins arrivés illégalement sur le sol américain quand ils étaient enfants de régulariser leur situation. *Los Otros Dreamers* ne sont pas concernés par une quelconque forme d'amnistie. Nombre d'entre eux ont quitté les Etats-Unis avant la mise en œuvre en 2012, du programme Daca (Deferred Action for Childhood Arrivals) du président Obama, qui a permis à un demi-million de clandestins d'éviter temporairement l'expulsion. Sans titre de séjour aux Etats-Unis, les jeunes ne peuvent ni passer le permis de conduire, ni obtenir un contrat légal de travail, ni s'inscrire dans une université publique.

*Los Otros Dreamers* ont exercé des pressions auprès des autorités mexicaines afin d'obtenir des papiers d'identité rapidement et de faire valider leurs diplômes américains. Outre leur désir de faire évoluer les lois mexicaines, *Los Otros Dreamers* cherchent également à convaincre les Etats-Unis d'améliorer les conditions de vie dans les centres de rétention pour immigrés et permettre à ceux qui ont été expulsés de retourner plus facilement aux Etats-Unis pour rendre visite à leurs proches et amis. En effet, les personnes expulsées sont frappées d'une interdiction de séjour aux Etats-Unis de dix ans. Un blog intitulé *Mundo Citizen* et mis en place par Nancy Landa se consacre aux questions d'immigration ([www.mundocitizen.com](http://www.mundocitizen.com)). Rédigé en espagnol et en anglais, ce site fournit des informations et des conseils pour se défendre, à tous les jeunes de retour au Mexique après plusieurs années aux Etats-Unis.

## Immigration : véto du décret présidentiel par un juge fédéral

Désireux d'avancer et de réformer le système d'immigration, mais confronté à un Congrès majoritairement républicain, le président Barack Obama décida, le 20 novembre dernier, d'agir unilatéralement par décret présidentiel pour régulariser provisoirement une partie des onze millions d'immigrés sans papiers vivant sur le territoire des Etats-Unis. Environ cinq millions de personnes sans papiers pouvaient dès lors bénéficier de ces mesures, en particulier les parents d'enfants nés sur le sol américain. Mais cette décision d'agir par décret présidentiel a déclenché la fureur des élus républicains du Congrès.

« Pour le mouvement de défense des droits des immigrés, le 16 février devait marquer une victoire, raconte une blogueuse du magazine américain *The Nation*, ce devait être le premier jour où des immigrés

*sans-papiers, arrivés aux Etats-Unis quand ils étaient petits, auraient pu prétendre à un permis de travail et une protection temporaire contre l'expulsion. »*

Mais deux jours plus tôt, un juge fédéral du Texas a donné raison à vingt-six Etats à majorité républicaine qui avaient engagé une poursuite et bloqué la mise en place du décret, estimant que Barack Obama *outrepassait ses droits constitutionnels* et que son plan revenait à « *amnistier des gens qui étaient entrés illégalement sur le territoire américain*. »

Enfin, on peut rappeler que depuis le début de son mandat, Obama a présidé à l'expulsion record de quelque deux millions de clandestins (*The New Republic*). Mais c'était sans compter sans le juge fédéral du Texas qui a bloqué la mise en place du décret deux jours avant la date de sa mise en application, le 16 février.

## Canada Le pétrole pour seul horizon

Dans l'Alberta, beaucoup d'autochtones n'ont pas d'autre choix que de travailler dans l'industrie pétrolière et gazière des sables bitumineux. Ces activités très polluantes vont à l'encontre de leurs valeurs.

17 000 travailleurs d'origine autochtone œuvrent dans l'industrie des sables bitumineux au Canada. Plusieurs s'opposent à ce type d'exploitation qui va à l'encontre de leurs valeurs culturelles. Mais ces emplois sont les seuls disponibles dans la région. Randall

Benson, entrepreneur albertain d'origine métisse et crie (Les Cris sont le plus grand groupe d'Amérindiens au Canada). Kyle Harrietha, directeur général de l'organisation Fort McMurray Métis, explique que « *si tu veux devenir ingénieur spécialiste des installations d'énergie, tu sais que la formation sera disponible en Alberta et tu auras un emploi dès l'obtention de ton diplôme* ». Cette disponibilité de formation a fait atteindre des sommets au taux de diplomation des autochtones dans

la région des sables bitumineux. D'où le sentiment nourri par certains d'être « *des otages économiques* », expression reprise de la bouche d'Eriel Deranger, responsable des communications de la communauté autochtone chipewyan d'Athabasca. L'industrie des sables bitumineux a d'ailleurs servi de bouée de sauvetage à plusieurs communautés car « *avec la chute du commerce de la fourrure dans la région dans les années 1980, les nations autochtones ont perdu ce qui les faisait vivre* ».

« *Au sein de plusieurs entreprises, de petits comités de travailleurs militent pour la création d'une politique albertaine des énergies renouvelables.* » Randall Benson a d'ailleurs rapidement quitté son emploi au sein de Suncor pour créer sa propre entreprise, Gridworks Energy Group, qui vend des ensembles de panneaux solaires pour les ménages. Il encourage les peuples autochtones à se consacrer plutôt aux énergies renouvelables.

## Keystone XL

A la fin du mois de janvier, le Sénat américain, dominé par les Républicains, a approuvé la construction de l'oléoduc controversé Keystone XL entre le Canada et les Etats-Unis. Par 62 voix contre 36, les sénateurs ont voté en faveur d'une proposition de loi qui autoriserait immédiatement le projet transfrontalier, contesté par les écologistes et la majorité des démocrates.

Cet oléoduc a pour but d'acheminer du pétrole brut issu des sables bitumineux de l'Alberta (Canada) jusqu'au Nebraska (centre des Etats-Unis), où il pourra rejoindre les infrastructures pétrolières américaines du golfe du Mexique via un réseau d'oléoducs déjà existants. Ce projet est très polémique car l'extraction de pétrole est particulièrement polluante dans le cas des sables bitumineux. D'après les Républicains, le transport de pétrole par oléoduc est plus sûr que par chemin de fer, et Keystone XL, qui doit faire 1 400 km aux Etats-Unis, permettra de renforcer la sécurité énergétique américaine, tout en créant des dizaines de milliers d'emplois pendant les deux ans de chantier.

« *La construction Keystone injecterait des milliards dans notre économie* », a déclaré Mitch McConnell, chef de la majorité républicaine du Sénat. Mais les écologistes et une majorité de démocrates y sont hostiles en raison des risques de fuite. Photos à l'appui,

ils rappellent au public que le nettoyage de la gigantesque fuite d'un autre oléoduc dans la rivière Kalamazoo, dans le Michigan en 2010, n'est toujours pas terminé. Ils dénoncent également l'exploitation des sables bitumineux, qui défigure les paysages et émet plus de gaz à effet de serre.

Mais le 24 février, après réception du texte, Barack Obama a immédiatement opposé son veto à la construction de l'oléoduc Keystone XL. Cependant, ce veto n'est pas définitif. Le président a fait savoir qu'il attendait un avis du département d'Etat, et qu'il n'excluait pas d'approuver la motion si le rapport l'y encourageait. Il a estimé que ce chantier, qui implique deux pays – les Etats-Unis et le Canada – n'était pas du ressort du Sénat.

Reste que ce projet, le premier qu'aït approuvé le Sénat depuis son passage sous majorité républicaine, « *a aussi fourni un exemple tangible de ce qui se passerait si un Républicain entrait à la Maison-Blanche* » à l'occasion de l'élection présidentielle de 2016. Si le président était Républicain, a conclu *The Washington Post*, nul doute que « le projet serait devenu loi ».